

Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 8 juin 2015

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL – Fabienne MALEVILLE Jérôme – CAUMONT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie CAPOT Catherine – CAPY Alban – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – LAVAL Laurent – PHILPOTT Jane – ROUTHIEAU Patrick.
Absents : NOEL Guy – PEULET Patrice.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUMONT.

Décision Modificative n°1 Commune PLU commissaire enquêteur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision désignation et provision en date du 12 mai 2015 émanant du Président du Tribunal Administratif de Toulouse, décision par laquelle il est demandé de verser une provision d'un montant de 800 euros pour la venue du commissaire enquêteur. Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits sur cette ligne budgétaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

Crédits à ouvrir : chapitre 20, article 202, opération 218, montant : 800 euros.

Compte à réduire : chapitre 21, article 2111, opération 247, montant : -800 euros.

Adhésion au SDAIL

Le Conseil Général du Lot, depuis 2013, a engagé une réflexion sur la mise en place possible, d'une structure d'assistance technique aux collectivités pour proposer une alternative à la suppression de l'ingénierie publique d'Etat. Cette étude de besoins a débouché, lors des sessions des 16 et 17 janvier 2014 de l'Assemblée départementale, sur la création d'un Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL).

Cet établissement public aura pour but d'apporter, à ceux de ses membres qui en feront la demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière, au sens de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette assistance pourra être sollicitée sur l'ensemble des domaines d'intervention de la collectivité, et se présentera sous cinq formes différentes :

- le forfait-conseil,
- les expertises ponctuelles,
- l'assistance à la réalisation d'opérations de taille restreinte,
- la conduite d'opération de taille importante,
- la définition d'un programme.

L'adhésion au syndicat permet de bénéficier d'un ensemble de prestations conseil (forfait-conseil) qui est délivré en échange du versement d'une cotisation annuelle fixée, pour 2015, à 1 euro par habitant. Les quatre autres formes d'intervention, si elles sont demandées par l'adhérent, font l'objet d'une convention définissant précisément les conditions de réalisation et de financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide l'adhésion de la commune de Payrignac au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) dans les conditions ci avant présentées.

Etude des devis standard téléphonique en mairie

Monsieur le Maire rappelle les contraintes imposées par le système actuel de téléphonie de la mairie et son souhait de vouloir le moderniser.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les trois devis en sa possession concernant le changement du standard téléphonique de la mairie.

Euro Protections : 1.017 € HT soit 1.220,03 € TTC.

2L Communications : 2.416,40 € HT soit 2.899,68 € TTC.

Quercy Télécom : 2.350 € HT soit 2.820 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide le devis d'Euro Protections pour un montant de 1.220,03 euros TTC.

Renouvellement des contrats

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le CDD de Madame Sabrina Florenty, en charge de la cantine et d'une partie du périscolaire, prend fin au 30 juin prochain. Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré Madame Florenty, elle est désireuse de voir son contrat renouveler, accepte de remplacer d'autres adjoints techniques pendant la période estivale pour arroser les fleurs ou assurer le ménage mais demande un mois de congés sans interruption juillet ou août, quitte à ce que ce soit un mois sans solde.

Monsieur le Maire informe certains membres du conseil non encore informés de la démission de Monsieur Michel Thomas le 29 mai dernier et du préavis donné sur son logement pour le 28 juin prochain. Monsieur le Maire précise qu'il a répondu à la lettre diffamatoire envoyée par Monsieur Thomas (elle est à la disposition des conseillers à la mairie), qu'il a accepté sa démission et lui a adressé tout certificat et attestation auxquels il a droit pour la rupture de son CAE. Monsieur le Maire ajoute qu'en accord avec Monsieur Maleville en charge du personnel extérieur, qu'il y a lieu de remplacer Monsieur Thomas au vu de la charge de travail, précisant que Monsieur Landes est en charge d'une partie du périscolaire et qu'il est en stage trois semaines cet été afin de valider son BAFA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide la reconduction d'un CDD de 11 mois pour madame Florenty, soit du 1^{er} août 2015 jusqu'au 30 juin 2016, mais demande à Monsieur le Maire d'une part de valider auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot son annualisation et d'autre part de lui proposer au vu de ses heures supplémentaires le paiement de 13 heures et de récupérer 12 heures fin juin.

Le Conseil Municipal valide la signature d'un nouveau contrat afin que la commune bénéficie d'un troisième agent technique à hauteur de 20 heures, charge Monsieur le Maire du recrutement de cet agent.

Présentation du PEDT

Madame Anne-Marie Caumont présente le Projet Educatif de Développement du Territoire, dossier qui permettra l'attribution du fond d'amorçage de 50 euros par enfant pour l'année scolaire.

Présentation des boîtes à livres

Madame Fabienne Charbonnel présente l'idée d'installer des boîtes à livres dans Payrignac car il n'y a pas de bibliothèque. Elle présente des photos de différents modèles à faire en régie par les employés communaux.

Attribution d'une subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du dernier conseil municipal, Monsieur Maurice Cartal était venu présenter son projet de journées citoyennes. Monsieur le Maire lit le courrier reçu depuis et par lequel Monsieur Cartal demande une subvention afin de mener à bien cette manifestation qui aura lieu les 4 et 5 octobre prochains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour 100 euros et 4 voix pour 50 euros, valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'Union Musicale Gourdonnaise porteuse de cet événement.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.